



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 20-02-2026 /

Dossier complet le : 23-02-2026 /

N° d'enregistrement : 014051/KK P

1 Intitulé du projet

Creation d'un parc d'activite sur la commune de Coignieres

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

KENSINGTON COIGNIERES INDUSTRIAL

Raison sociale

KENSINGTON COIGNIERES INDUSTRIAL

N° SIRET

81429843600027

Type de société (SA, SCI...)

Societes

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

ADOU

Prénom(s)

Nilson

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement., 39A	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Construction d'un parc d'activité à vocation industrielle, intégrant deux bâtiments d'activité de type entrepôt, 9 quai d'accès de chargement, des voies asphaltées, 50 places de parking, deux locaux vélo, une réserve incendie, une noue de stockage infiltration et un bassin de stockage infiltration. Le projet est prévu au sein d'une parcelle classée AUi au PLUi de Coignières, actuellement vierge de construction.

4.2 Objectifs du projet

Le projet vise à permettre l'extension de l'activité d'Hellerman Tyton, fabricant de câbles. Le site existant situé sur la commune de Coignières arrive à saturation de sa capacité de stockage et nécessite un agrandissement. Les contraintes technico économiques du projet nécessitent un lieu d'implantation à proximité immédiate de l'entrepôt existant.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Le projet développe et recherchera un équilibre déblais / remblais afin de limiter l'impact économique du terrassement ainsi que le bilan carbone de l'opération. Dans le cadre des installations de chantier, il est prévu : 2 bungalows réfectoire 2 bungalows vestiaires 1 bungalow sanitaire 2 bungalows réunion 3 WC chimiques extérieurs Il est prévu 35 places de stationnement pour le personnel du chantier. Au pic du chantier, il est prévu un effectif de 45 personnes. Le nombre de places de stationnement a été calculé en prenant en compte un foisonnement du nombre de places par rapport à la proximité aux transports en commun. Il est prévu 2 à 3 livraisons par jour via semi-remorque afin d'acheminer les matériaux. 10 zones de stockage sont prévues au sein des futures cours afin de faire en sorte que les futurs déchets de chantier soient traités via tri sélectif et présence de bennes dédiées par type de matériaux (Bois, Déchets non dangereux, Papiers/Cartons, Métaux, Gravats, Déchets Dangereux). Le chantier est prévu en une seule phase pour une durée de chantier de 12 mois (avec 2 mois de préparation de chantier).

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Le projet intègre deux bâtiments de stockage qui serviront au stockage des produits de l'activité d'Hellerman avant exportation. Le site servira de plateforme de manutention avant exportation vers les clients d'Hellerman, en lien avec l'activité de production située sur le site de Trappes. Plusieurs quais de chargement permettront le chargement et le déchargement des poids lourds. Le site intègre un parking véhicules légers pour les employés du site, ainsi qu'un parking vélo.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Autorisation au titre de la Loi sur l'eau. Dossier de dérogation espèce protégées. Permis de construire.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Emprise de l'opération Emprise au sol du bâtiment A Emprise au sol du bâtiment B	(25304, m ²) (4522, m ²) (6018, m ²)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : °E ° ' " Lat. : °N ° ' "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ° ' " Lat. : ° ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ° ' " Lat. : ° ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLUi de Coignieres : le projet est situe sur une zone UAic15 correspondant aux activites a vocation industrielle.

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☒	☐	La parcelle d'implantation du projet est intégralement en zone humide sur critère uniquement pédologique, soit une surface de 2,6 ha. La superficie de la zone humide impactée est de 2,4 ha, après évitement de 2400 m².
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	PPRT autour du site de la Raffinerie du midi de Coignières (78)
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	Approuvé
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☒	☐	Zone de Répartition des Eaux de l'Albien et du Neocomien
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☒	☐	ZPS "Massifs de Rambouillet et zones humides" a 3km ZSC "Tourbieres et prairies tourbeuses de la foret d'Yvelines" a 5 km
D'un site classé ?	☒	☐	Le site classée de la Vallée de Chevreuse se situe a 950 metres du projet

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	Le projet sera raccorde au reseau d'eau potable pour l'alimentation des parties sanitaires. L'exploitation du site n'induit pas de prelevement specifique.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	Le projet ne prévoit pas de niveau de sous sol.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	Le projet prévoit une reutilisation de l'intégralité des déblais issus du nivellement du terrain naturel sur le site. Il pourra néanmoins être légèrement excédentaire en matériaux.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	La consommation du projet en eau potable sera limitée aux parties sanitaires. La consommation d'eau potable sera raisonnée et en adéquation avec les équipements existants. Le projet sera raccordé au réseau d'assainissement existant.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☒	☐	Le projet impacte plusieurs habitats à faible valeur patrimoniale (fourres), mais qui constituent une zone de reproduction pour plusieurs espèces à enjeux (Accenteur mouchet, Hypolais polyglotte, Linotte mélodieuse, Fauvette des jardins, Moineau domestique, Orite à longue queue, Lézard des murailles, Grillon d'Italie). Un évitement est réalisé sur la partie ouest du site, mais il
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☒	☐	Les habitats et espèces impactés par le projet ne sont pas de même nature que ceux présents sur les sites Natura 2000 à proximité. Ainsi le projet ne remet pas en cause le fonctionnement et les objectifs de conservation des sites. Participant toutefois aux corridors des milieux de prairies, friches et dépendances vertes identifiés par le SRCE d'Ile-de-France, l'incidence du projet d'aménagement de bâtiments logistiques présente un enjeu faible sur les
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☒	☐	Le projet impacte une friche industrielle zonée U au PLU. Cet espace de friche arbustive entre dans la catégorie des espaces naturels. Ainsi, le projet consomme 2,5 ha de surface naturelle.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☒	☐	Le projet est situé au sein de la zone d'emprises b3 du PPRT de la raffinerie. Cette zone est soumise à des effets de suppression de 20 à 50mbar. Le bâtiment B fera l'objet d'une étude spécifique pour répondre aux exigences de protection liées à ce risque.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	Le projet est situé dans une zone soumise à un fort risque de retrait gonflement des argiles.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	Le projet engendrera des trafics de poids lourd en lien avec l'activité de plateforme logistique. Des mobilités pendulaires des employés entre la plateforme et leur domicile seront également à prévoir. Le projet est situé dans une zone industrielle qui connaît déjà ce type de trafic.
	Est-il source de bruit ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☒	☐	Le parking du projet sera éclairé. Les éclairages à proximité de la zone d'évitement seront dirigés vers le bas, et aucun éclairage direct ne sera fait sur les zones végétalisées.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☒	☐	Les émissions dans l'air engendrées par le projet seront indirectes et liées aux trafics de poids lourds et véhicules légers en phase d'exploitation. La phase travaux engendrera des rejets liés aux engins de chantier.
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☒	☐	Les eaux usées engendrées par les parties sanitaires seront gérées conformément au règlement d'assainissement. Le projet sera raccordé au réseau municipal qui dispose des capacités pour absorber les effluents.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Phase travaux : production de déchets verts et déchets liés au chantier Phase exploitation : Le projet sera source de déchets ménagers et de déchets inertes liés à l'activité de plateforme logistique
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Le projet présente de faibles sensibilités paysagères : il s'insère au sein d'une zone industrielle existante dans un tissu urbanisé. Il est peu visible dans l'environnement, en raison notamment de la topographie plane et des éléments boisés à proximité. Le projet est similaire aux entreprises à proximité qui comportent pour la plupart le même type de bâti (entrepôts). Le projet n'est pas visible depuis le site inscrit de la vallée de Chevroux.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☒ Oui ☐ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Un projet susceptible d'avoir des incidences cumulées a été identifié : il s'agit de l'aménagement du carrefour de la Mamedonne sur la commune de Coignières. Les principales incidences cumulées concernent la phase chantier et les trafics engendrés en cas de superposition temporelle des deux phases. Le projet de reaménagement de carrefour est à faible enjeu sur le volet faune flore et zone humide.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Incidences au titre du 3.3.1.0 de la loi sur l'eau : imperméabilisation de 2,4 hectare de zone humides dont l'intégralité fait l'objet d'une mesure compensatoire sur un ensemble de 5,8 ha sur la commune des Breviaires. Incidences au titre du 2.1.5.0 de la loi sur l'eau : des mesures de gestion des eaux pluviales sont prévues sur le site (noues et bassin d'infiltration) permettant de gérer les pluies courantes et la trentennale. Derogation "espece protegee" pour les especes suivantes pour lesquelles subsiste une incidence résiduelle significative : Accenteur mouchet, Hypolais polyglotte, Linotte mélodieuse, Fauvette des jardins, Moineau domestique, Orite a longue queue, Lezard des murailles, Grillon d'Italie. Une mesure compensatoire ex-situ sur la avec creation d'une mosaïque de fourres et creation de haie permet permets une absence

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Plusieurs mesures sont integrees a l'amenagement du projet et seront retenues, en lien avec la procedure d'autorisation Loi sur l'eau et le dossier de Derogation "espece protegees". Le projet integre une mesure d'evitement ecologique de la partie ouest du site sur 2450 m² ou sont identifiées les enjeux ecologiques les plus forts. Cette mesure doit permettre de maintenir une partie des populations presentes sur le site, et sera accompagnee d'un balisage en phase chantier. Les mesures de reductions concernent le respect des prescription d'une etude geotechnique qui permettra d'integrer l'alea retrait gonflement des argiles a la conception du projet. Une mesure visant a limiter l'impact sur les sols de la phase chantier sera prescrite afin de fixer la base chantier sur des espaces impermeabilises. Concernant la pollution des eaux et des sols, les eaux de lavage et de ruissellement de la base chantier seront collectees et traitees. Les entreprises devront assurer la presence de kit anti-pollution pendant la duree du chantier. L'entretien des engins de chantier et leur lavage seront assures hors site sur des espaces dedies. Un Plan Assurance Environnement permettra d'assurer un suivi detaille des dechets produits, materiels et equipements utilises. Un registre des incidents et accidents sera tenu pendant toute la duree du chantier. La gestion des eaux pluviales sera assuree par des noues et un bassin d'infiltration. Les eaux issues du parking feront l'objet d'un traitement par un separateur a hydrocarbures avant rejet dans le bassin. Une mesure d'accompagnement prevoit la plantation des espaces de gestion des eaux pluviales (bassin et noue), ainsi que les espaces de parking et voirie a proximite avec des especes locales. Enfin une mesure compensatoire sur une surface de 59600m² a 5km du site impacte permettra de restaurer une zone humide

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet est soumis a autorisation environnementale au titre de la loi sur l'eau, incluant une derogation especes protegees. La demarche ERC a ete declinee dans le cadre de ces dossiers et les incidences sur les especes protegees et les zones humides sont compensees. En outre, le projet presente dans le cadre de cette nouvelle demande d'examen au cas par cas est moins impactant que le projet initialement envisage dans la precedente demande (avis de dispense du 29 juillet 2022) : il n'est plus une ICPE, presente une surface de plancher inferieure et une emprise au sol plus faible. Les impacts environnementaux du projets sont donc bien identifies, maitrises, pris en compte et cadres par la procedure d'autorisation environnementale. Dans ces conditions, la realisation d'une evaluation environnementale ne saurait apporter de nouveaux

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

 Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom DODEUX

Prénom Geoffroy

Qualité du signataire Mandataire - Bureau d'etude - Responsable

À Montrouge

Fait le 20-02-2026 / / / /



Signature du (des) demandeur(s)